2020

InfOlive

Entretien et culture de l'Olivier

France Olive

Bulletin de préconisation n°4 du 31 mars 2020

Réalisé par le : CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2020

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE : *Rendez-vous à cette adresse :* http://afidol.org/lettres-dinformations

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Oeil de paon

Les conditions climatiques des mois de février et mars 2020 ont été favorables aux contaminations et au lessivage des applications fongicides réalisées à l'automne 2019 ou au début de l'année 2020. De nouveaux symptômes ont été observés dans la plupart des vergers. La protection phytosanitaire doit être maintenue et le renouvellement de vos traitements est peut-être nécessaire (en fonction de votre niveau de contamination, des conditions agro-météorologiques de votre secteur et de vos modalités de protection de votre verger).

Cercosporiose

Les conditions climatiques des mois de février et mars 2020 ont été favorables aux contaminations par la cercosporiose et au lessivage des applications fongicides réalisées à l'automne 2019 et/ou au début de l'année 2020. La protection phytosanitaire doit être maintenue et le renouvellement de vos traitements est peut-être nécessaire (en fonction de votre niveau de contamination, des conditions agro-météorologiques de votre secteur et de vos modalités de protection de votre verger).

Teigne de l'olive

D'après les BSV du 31 mars 2020, les premières mines de Teigne sur feuilles sont observées dans les vergers du Gard et de l'Hérault. Sur cette période (début avril – mi-avril), pensez à estimer le niveau d'infestation de votre verger (comptage de feuilles minées) pour prévoir la nécessité de positionner un traitement au stade de floraison bouton blanc (BBCH 57).

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.
ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association française interprofessionnelle de l'olive (France Olive), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

ŒIL DE PAON

Climat

Sur l'ensemble des bassins de productions oléicoles Français, les conditions climatiques (T°C, précipitations et humidité), sur les mois de février et mars 2020, ont été favorables au développement des maladies fongiques et au lessivage des applications fongicides réalisées à l'automne 2019 ou au début de l'année 2020 (voir graphiques dans le bilan mensuel météorologique là la fin de cet InfOlive).

Le modèle mathématique œil de paon, que fait fonctionner le CIRAME sur ses stations, montrent effectivement que les conditions météorologiques du mois de mars ont été favorables aux contaminations. Du 01 au 30 mars 2020, 26 % des sites du réseau agro-météorologique du CIRAME ont enregistré un épisode contaminant et 57 % au moins 2 épisodes contaminants.

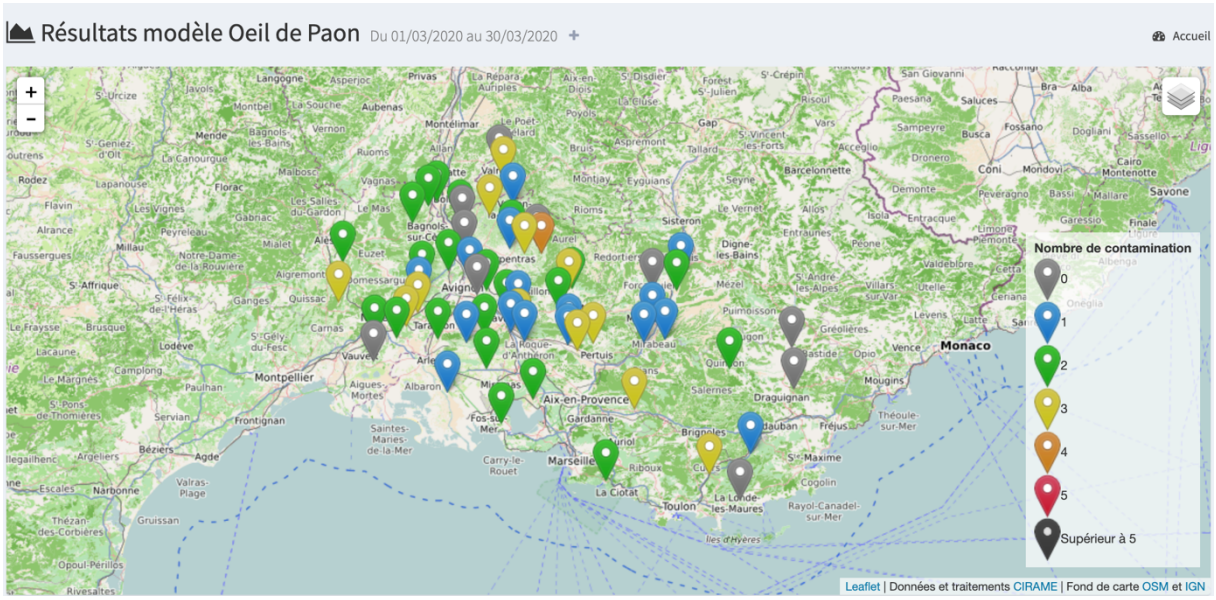

Résultat du modèle œil de paon : nombre de contaminations par station sur la période du 01 au 30 mars 2020

Évaluation du risque

Les observations réalisées par les techniciens du réseau font état de l'apparition de nouveaux symptômes consécutifs aux contaminations des périodes précédentes (automne-hiver 2019-2020)

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Pour être capable de juger de votre situation en termes de risque de contamination ou d'augmentation de dégâts, vous devez vous poser les questions suivantes :

Mes Variétés sont-elles sensibles à l'œil de paon ?	
OUI	Lucques, Salonenque, Tanche, Bouteillan, Aglandau, Négrette, Cailletier
NON	Picholine, Cayon, Olivière, Arbéquine, Rougette de l'Ardèche

Y-a-t-il un inoculum d'œil de paon dans mon verger ?	
OUI	Symptômes de défoliation et /ou présence de feuilles avec tâches d'œil de paon (>5%)
NON	Pas de défoliation et moins de 5% de feuilles avec tâches d'œil de paon.

Ma protection fongique est-elle toujours efficace ?	
OUI	Cela dépendra de la matière active utilisée lors de la dernière application, de la dose appliquée, de la date d'application et des précipitations depuis la dernière application.
NON	

Pour information :
Les traitements préventifs aux « cuivres » (quelles que soient les formulations) sont lessivables :

- Si précipitations = 20 mm : la moitié du cuivre a été lessivée (= protection limitée)
- Si précipitations = + de 40 mm : il faut renouveler votre application (plus de protection)

En vous posant ces questions vous serez capable à partir du graphique ci-dessous (d'après les BSV du 31 mars) de juger du niveau de risque auquel vous vous exposez face à de nouvelles contaminations.

	Contamination avérée (perte foliaire ou taches observées)	Contamination non avérée (perte foliaire maîtrisée et absence de tache)
Variété sensible	Risque élevé	Vigilance
Variété peu sensible	Risque élevé 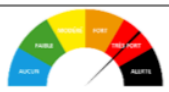	Risque faible

☞ Préconisation

Mesures prophylactiques :
En période de taille, avant d'envisager des applications phytosanitaires il est important de mettre en place sur votre verger des mesures prophylactiques afin de limiter l'apparition de symptômes :

- Limiter le volume de frondaison pour maintenir un espace suffisant entre les arbres.
- Supprimer les rameaux fortement contaminés et pratiquer une taille permettant une meilleure circulation de l'air dans la frondaison afin de favoriser l'assèchement du feuillage.
- Limiter l'enherbement du verger (tonte régulière ou désherbage) pour ne pas favoriser une humidité ambiante favorable aux contaminations.

Mesures phytosanitaires :
D'une façon générale, quelle que soit la situation de votre verger, vos arbres doivent être protégés contre les nouvelles contaminations d'œil de paon qui pourraient intervenir au printemps. N'oubliez

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

pas que cette période est propice aux contaminations (précipitations et humidité) et au développement de cette maladie. Pour éviter de vous retrouver dans une situation plus difficile, il est important de maintenir une protection phytosanitaire.

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le **cahier de l'oléiculteur 2020** : https://afidol.org/2020-Cahier-de-l-oleiculteur-france-olive.pdf

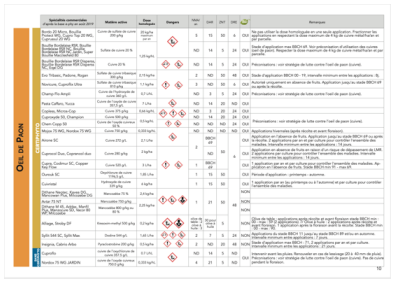

Selon votre situation de risque il est peut-être nécessaire que vous réalisiez un traitement préventif à base de **cuivre.** Selon la date de votre application, le risque de précipitation et le niveau d'inoculum de votre verger, il est peut-être intéressant de privilégier certaines formulations de cuivre :

Sulfate de cuivre	Hydroxyde de cuivre	Oxychlorure de cuivre et oxyde cuivreux
Bonne persistance et résistance au lessivage Pas d'effet choc car libération lente des ions cuivre	Persistance et résistance au lessivage plus faible Effet choc avec libération rapide des ions cuivre	Effet intermédiaire entre les deux autres molécules

Selon le niveau de votre inoculum et le nombre de traitements déjà réalisés **la dose de cuivre métal** appliquée pourra être adaptée :

- Faible inoculum, variété résistante… : 0,5 kg de cuivre métal/application
- Inoculum important (défoliations et/ou tâches) : 1 kg de cuivre métal/application

⚠ ⚠ ⚠

Les doses indiquées ci-dessus sont des doses de cuivre métal et non pas des doses de produits comerciaux.

Pour savoir calculer les doses de cuivre métal à partir du produit utilisé
Consulter « le cahier de l'oléiculteur 2020 »

Ne pas utiliser du cuivre en période de floraison à partir du stade 57 boutons blancs

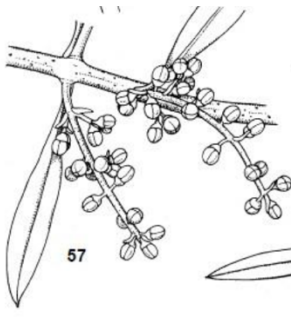

Stade 57 : pétales plus longs que sépales

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

CERCOSPORIOSE

☞ Climat

Sur l'ensemble des bassins de productions oléicoles Français, les conditions climatiques (T°C, précipitations et humidité) sur les mois de février et mars 2020 ont été favorables au développement des maladies fongiques et au lessivage des applications fongicides réalisées à l'automne 2019 ou au début de l'année 2020 (voir graphiques dans le bilan mensuel météorologique à la fin de cet InfOlive).

Pour rappel, la contamination des feuilles par la cercosporiose se produit par la dispersion des spores du champignon *Pseudocercospora cladosporioides* en présence d'eau libre (précipitation et humidité) avec des conditions de température se situant entre 5°C et 25°C (optimum de 15 °C à 25°C).

☞ Évaluation du risque

Les observations réalisées, en fin d'année 2019 et au début de l'année 2020, dans les parcelles de références (23 parcelles au total réparties sur l'ensemble des bassins de production) montrent :

- Des défoliations importantes liées à un fort inoculum des maladies fongiques et notamment de la cercosporiose et une protection phytosanitaire souvent insuffisante.
- Des feuilles de plus d'un an présentant sur leur face inférieure un feutrage grisâtre.

Photos de symptômes de cercosporiose (défoliation, évolution sur les feuilles et feutrage grisâtre face inférieure des feuilles)

Selon l'intensité de ces symptômes dans votre verger (depuis janvier, apparemment pas d'augmentation des symptômes) vous serez capable d'estimer le niveau de risque auquel vous vous exposez face à de nouvelles contaminations.

☞ Préconisation

Mesures prophylactiques :

En période de taille, avant d'envisager des applications phytosanitaires il est important de mettre en place sur votre verger des mesures prophylactiques afin de limiter l'apparition de symptômes :

- Limiter le volume de frondaison pour maintenir un espace suffisant entre les arbres.
- Supprimer les rameaux fortement contaminés et pratiquer une taille permettant une meilleure circulation de l'air dans la frondaison afin de favoriser l'assèchement du feuillage.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

- Limiter l'enherbement du verger pour ne pas favoriser une humidité ambiante favorable aux contaminations.

Mesures phytosanitaires :

D'une façon générale, quelle que soit la situation de votre verger, vos arbres doivent être protégés contre les nouvelles contaminations de cercosporiose qui pourraient intervenir au printemps. N'oubliez pas que cette période est propice aux contaminations (précipitations et humidité) et au développement de cette maladie. Pour éviter de vous retrouver dans une situation plus difficile, il est important de maintenir une protection phytosanitaire.

Dans le catalogue des usages, Il n'y a pas un usage spécifique à la cercosporiose : Une modification du catalogue des usages est en cours pour créer l'usage : Olivier*Trt Part.Aer.*Maladie de l'oeil de paon et cercosporiose.

En attendant, les traitements préventifs réalisés contre l'œil de paon sont utilisables et efficaces sur la cercosporiose et permettent d'assurer une protection suffisante contre les contaminations.

Pour protéger vos arbres contre la cercosporiose, privilégiez l'oxyde cuivreux et le sulfate de cuivre qui semblent plus efficaces pour limiter la germination des spores (source bibliographique espagnole)

Teigne de l'olive

☞ Évaluation du risque

Bien que les dégâts de teigne sur feuilles ne présentent aucun risque pour l'olivier, ils doivent être observés au printemps pour estimer le niveau d'infestation de la parcelle. Les populations de larves qui se développeront sur fleurs et sur fruits pourront avoir un impact important sur la récolte.

Pour estimer le niveau d'infestation de la parcelle par les teignes, on doit déterminer le pourcentage de feuilles minées par les larves de premier stade.

Ainsi, les symptômes sur feuilles à prendre en compte pour cette estimation sont seulement les galeries filiformes. Ces galeries sont très fines (larges de ½ mm) et allongées (longues de 20 à 25 mm). (Photo de gauche). Les autres galeries ne doivent pas être prises en compte. Celles qu'on observe sur la photo de droite ont été forées par des larves de 2ème ou 3ème stade. Ces galeries sont généralement circulaires, en forme de pastille de 3 mm de diamètre environ.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Période	Méthode d'estimation du niveau d'infestation de la parcelle.	Seuil de nuisibilité
Entre début avril et mi-avril	Observer 100 feuilles au hasard sur 10 arbres Comptabiliser le nombre de feuilles minées	Supérieur à 10 % de feuilles minées

☞ Préconisation

Pour identifier les produits et les doses autorisés, consulter le cahier de l'oléiculteur : https://afidol.org/2020-Cahier-de-l-oleiculteur-france-olive.pdf

Si vous avez constaté au moins 10% de feuilles minées, alors vous pourrez appliquer un traitement à base de « **Bacillus thuringiensis** » au stade « boutons blancs ».

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive).
Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.
ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (France Olive), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

Bilan mensuel des conditions météorologiques (parcelles de référence)

Carte de localisation des stations météorologiques des parcelles de référence de France Olive

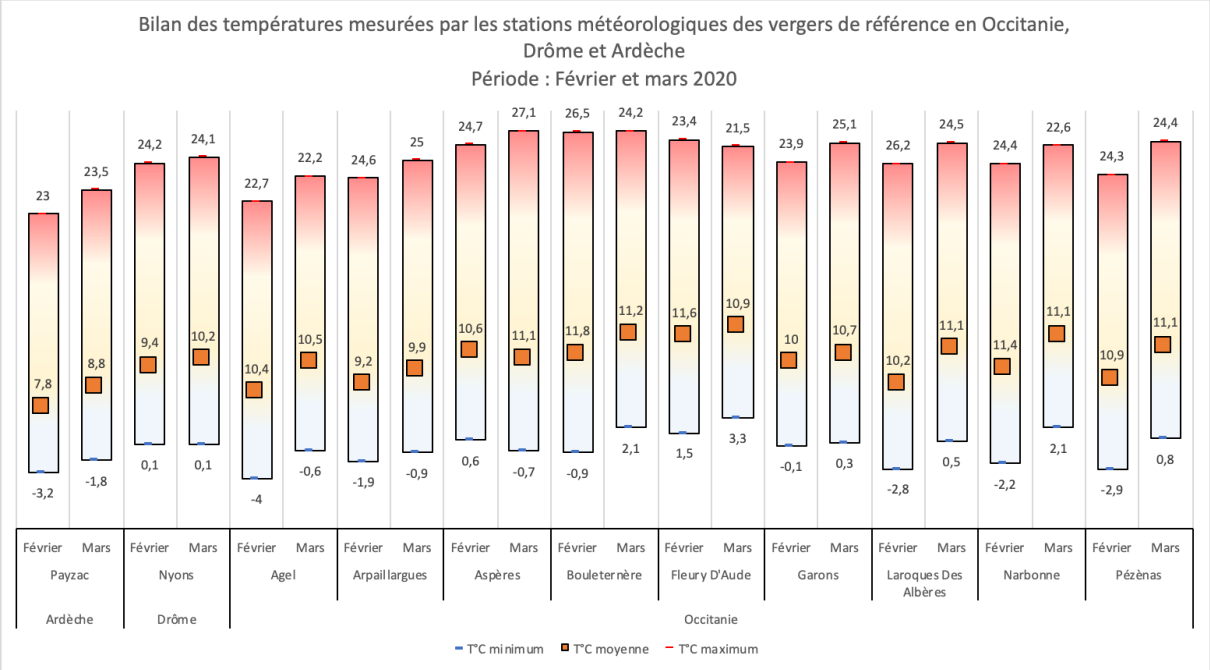

Bilan des températures mesurées par les stations agro-météorologiques des parcelles de référence de France Olive en Occitanie, Drome et Ardèche pour les mois de février et mars 2020

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier.
22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier
Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 42 23 82 98 / 06 82 85 65 24
Technicien oléicole - fertilisation et irrigation : Sébastien LE VERGE – s.leverge@ctolivier.org – tél. 04 42 23 82 51
Responsable expérimentation agronomie : Chloé MESTDAGH – c.mestdagh@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06 45 19 44 20

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole, ISSN 2264 – 6701
Rédacteur en chef : Christian Pinatel ; Bonnes pratiques environnementales : Julien Balajas ; Fertilisation et irrigation : Sébastien Le Verge
AFIDOL – 22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 82 99

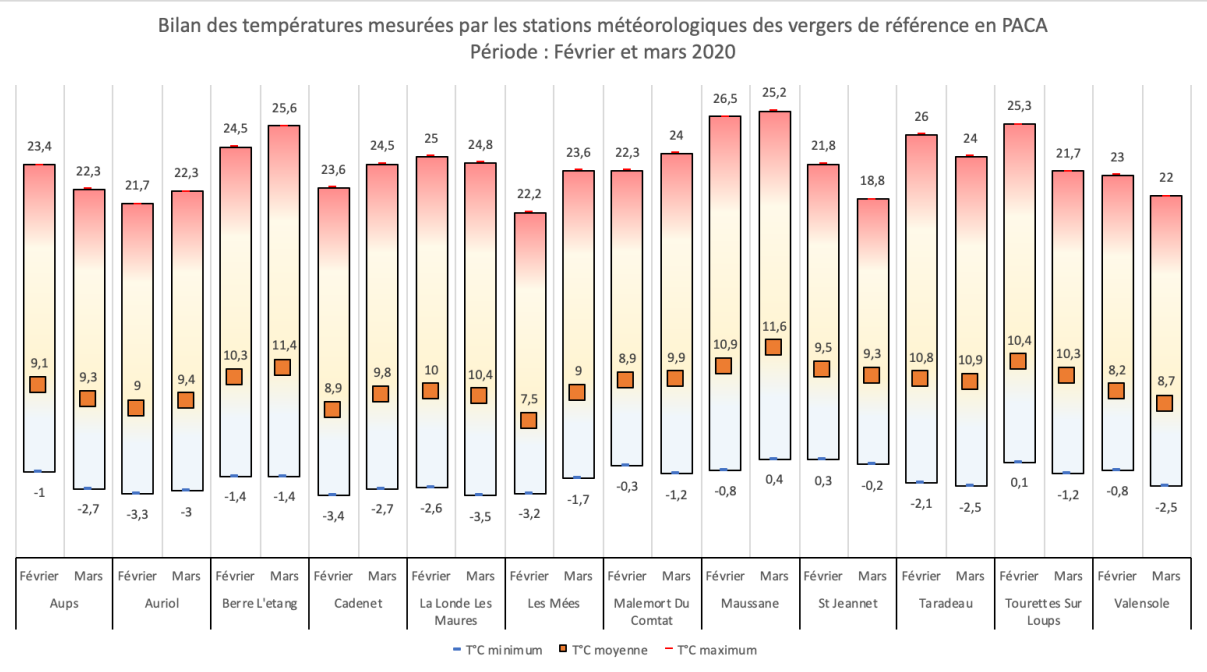

Bilan des températures mesurées par les stations agro-météorologiques des parcelles de référence de France Olive en PACA pour les mois de février et mars 2020.

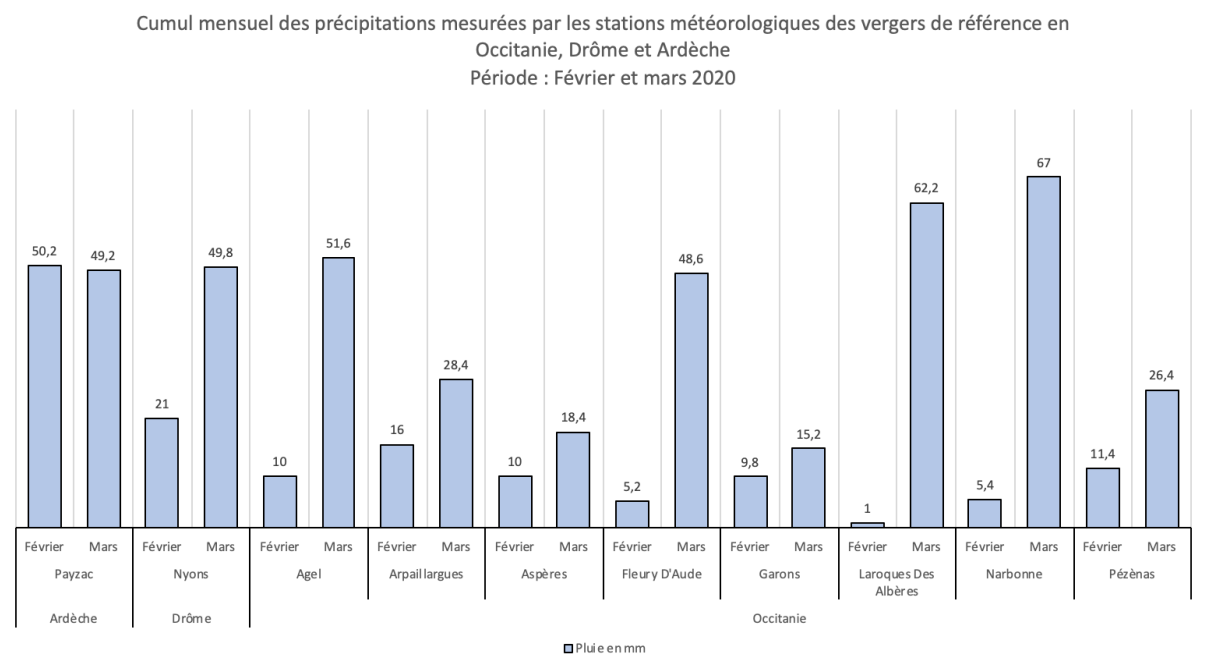

Cumul mensuel des précipitations mesurées par les stations agro-météorologiques des vergers de référence en Occitanie, Drôme et Ardèche pour les mois de février et mars 2020

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier.
22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier
Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 42 23 82 98 / 06 82 85 65 24
Technicien oléicole - fertilisation et irrigation : Sébastien LE VERGE – s.leverge@ctolivier.org – tél. 04 42 23 82 51
Responsable expérimentation agronomie : Chloé MESTDAGH – c.mestdagh@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06 45 19 44 20

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole, ISSN 2264 – 6701
Rédacteur en chef : Christian Pinatel ; Bonnes pratiques environnementales : Julien Balajas ; Fertilisation et irrigation : Sébastien Le Verge
AFIDOL – 22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 82 99

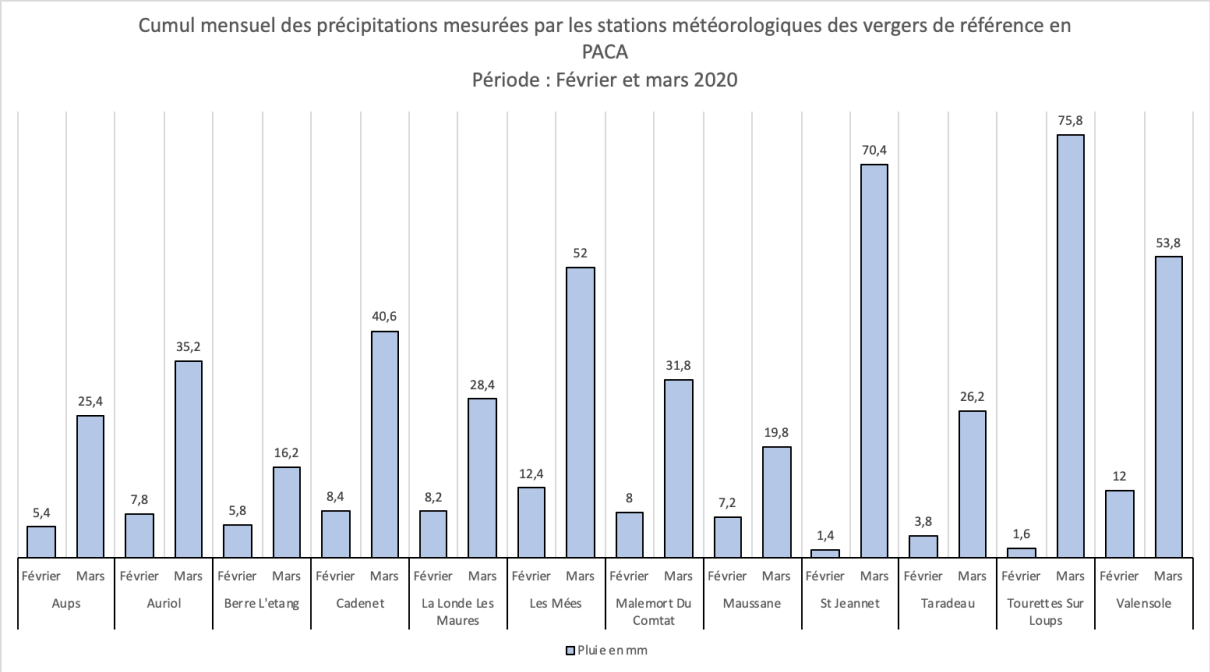

Cumul mensuel des précipitations mesurées par les stations agro-météorologiques des vergers de référence en PACA pour les mois de février et mars 2020

Les précipitations au mois de février ont été relativement faibles et inférieures à 15 mm dans presque tous les secteurs (sauf Ardèche, Drôme et Arpaillargues). En revanche, dans le courant du mois de mars quelques épisodes pluvieux importants ont pu lessiver les couvertures cupriques réalisées précédemment et ainsi favoriser de nouvelles contaminations

Les cumuls de précipitations enregistrés, au mois de mars, sont supérieurs à 20 mm dans tous les secteurs sauf dans quelques zones du Gard et des Bouches-du-Rhône. Les cumuls des mois de février et mars sont supérieurs à 40 mm dans tous les secteurs sauf dans quelques zones de l'Hérault, du Gard, des Bouches-du-Rhône et du Var. Globalement, les précipitations enregistrées ont été suffisantes pour lessiver les couvertures phytosanitaires réalisées précédemment.

Attention : Les prévisions météorologiques (source Météo France) prévoient des précipitations en région Occitanie, sur la Drôme et en Ardèche en fin de semaine et/ou dans le courant de la semaine prochaine. La région PACA est pour l'instant épargnée mais les prévisions à une semaine sont parfois incertaines.

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier.
22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier
Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 42 23 82 98 / 06 82 85 65 24
Technicien oléicole - fertilisation et irrigation : Sébastien LE VERGE – s.leverge@ctolivier.org – tél. 04 42 23 82 51
Responsable expérimentation agronomie : Chloé MESTDAGH – c.mestdagh@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06 45 19 44 20